

MAIRIE DE POUILLY

Département de l'Oise

Arrondissement de Beauvais

Canton de Chaumont en Vexin

60790 POUILLY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal de la commune de Pouilly, dûment convoqué le 22 Janvier 2016, s'est réuni à 18H30, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur ANDRE Robert, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANDRE, Mme LANGLER, Mme PAGLIARELA, M. BOUILLON, M. CAUCHIES, M. KASSE, M. LELIAS, M. MORIN

ETAIENT ABSENTS MAIS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mme. COQUERIE représentée par M. CAUCHIES ;
M. DROUIN représenté par M. LELIAS ;

ETAIT ABSENTE ET NON REPRESENTEE :

Mme. VERMEULEN

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h33.

Secrétariat de séance :

Monsieur KASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité (10 voix pour) conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Novembre 2015

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du précédent Conseil Municipal. Aucun commentaire, M. le Maire propose de passer au vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2 – Autorisation du CM au Maire : Demande de Subvention au Conseil Général (mise en sécurité)

La commune pouvant désormais cumuler les subventions, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de pouvoir demander une subvention au Conseil Départemental concernant la mise en sécurité de Pouilly. Il propose de passer au vote.

POUR : 6 voix (M. ANDRE, Mme. LANGLER, Mme. PAGLIARELA, M. BOUILLON, M. MORIN, M. KASSE)

ABSTENTIONS : 4 voix (M. CAUCHIES, M. LELIAS, Mme. COQUERIE représentée par M. CAUCHIES, M. DROUIN représenté par M. LELIAS).

3 – Autorisation du CM au Maire : Demande de DETR 2016

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de demander la DETR 2016.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à demander la DETR 2016 par 10 voix POUR.

4 – Signalisation relatif au stationnement rue de l'Ecole

Monsieur le Maire rappelle les problèmes occasionnés par le stationnement de véhicules le long de la clôture du 21 rue de l'Ecole, face aux garages. Pour faciliter la sortie des véhicules, monsieur le Maire propose l'installation d'un panneau de signalisation visant à interdire le stationnement sur 20 mètres.

Monsieur KASSE indique que selon LACROIX SIGNALISATION, et au vu de l'état de la voirie, il sera difficile d'y marquer de façon durable un marquage au sol.

Il est donc proposé d'installer uniquement le panneau de signalisation.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à interdire le stationnement des véhicules le long du 21 rue de l'Ecole ainsi que l'installation d'un panneau de signalisation par 10 voix POUR.

5 – Travaux de voirie rue de l'Ecole ainsi qu'à « La Vallée »

Monsieur le Maire présente une photographie de l'intersection entre la rue de l'Ecole et de Montoisel et propose que la société DUBRAC TP reprenne l'accotement par un terrassement et mise en œuvre de grave ciment ainsi que d'un gravillonnage bicouche porphyre gris pour un coût de 1 920€ HT. Ceci, afin d'éviter la présence de boue sur l'accotement.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation de ces travaux par 10 voix POUR.

Monsieur le Maire présente une photographie du chemin de la Marnière à « La Vallée » et propose la mise en œuvre par la société DUBRAC TP, d'un simple gravillonnage bicouche porphyre gris pour un coût de 1 040€ HT.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation de ces travaux par 10 voix POUR.

6 – Aménagements sur la place de la mare

Monsieur le Maire rappelle que le pont près de la mare a été refait, que la mare est entretenue, qu'un saule pleureur sera planté à la place du sapin et que la table de pique-nique sera installée dès que possible entre les trois arbres.

Il propose de finaliser cet embellissement en présentant un projet à l'aide d'un plan et de documents, qui comprend :

- Un sentier d'environ 50 mètres (traverses en bois), débutant près de la rue Principale, qui rejoint le pont puis la rue de l'École, en contre-bas de la maison de Katia et Marc PFISTER.
- Sous la table de pique-nique, il est proposé d'y installer également un revêtement en bois.
- L'installation de deux pergolas au niveau du pont (pour rosiers)
- Le remplacement de la clôture en béton par une clôture en bois et de poursuivre la clôture proche de l'église jusqu'à chez M. Beranger (environ 100m)

Le coût total est de 4850 Euros environ (hors bacs à fleur, sable et géotextile). Monsieur le Maire propose de voter pour la réalisation de ce projet (budget : 5000 Euros).

Monsieur CAUCHIES fait remarquer que les tarifs annoncés ne comprennent pas la pose. Monsieur le Maire répond qu'elle sera réalisée avec l'aide de bénévoles.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Monsieur Cauchies indique qu'il ne pourra pas voter pour la personne qu'il représente et propose de reporter ce vote au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande si une majorité des conseillers municipaux est d'accord pour que ce vote ait lieu lors de cette séance.

POUR : 6 voix (M. ANDRE, Mme. LANGLER, Mme. PAGLIARELA, M. BOUILLON, M. MORIN, M. KASSE)

CONTRE : 4 voix (M. CAUCHIES, M. LELIAS, Mme. COQUERIE représentée par M. CAUCHIES, M. DROUIN représenté par M. LELIAS)

Le Conseil Municipal approuve la réalisation de ces travaux par 6 voix POUR.

7 – Informations et questions diverses

Monsieur LELIAS demande la situation des finances de la commune. Monsieur le Maire indique qu'il respecte le budget et que le compte administratif sera voté prochainement. Monsieur KASSE demande à Monsieur LELIAS s'il accepte de patienter jusqu'au vote du compte administratif pour obtenir l'ensemble de ces informations, ce qui est accepté.

Par l'intermédiaire de Monsieur CAUCHIES, Madame VERMEULEN demande pourquoi un nouveau poteau a été installé en entrée de village. Monsieur KASSE répond que le panneau d'entrée de ville sera déplacé à cet endroit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h12

Le secrétaire de séance,

Le maire,

Christophe KASSE

Robert ANDRE